

LES REGLES DU BLASON

Notre-Dame-de-Gravenchon

VILLE DE
NOTRE-DAME-DE
GRAVENCHON



mercredi 17 janvier 2007

Le blason

- ➔ Il est l'élément de base de la charte graphique, il a comme vocation d'indiquer le nom de l'entité émettrice du document et il a également un rôle de signature.
- ➔ Il doit être apposé **sur chacun des documents produits et émis par les services de la Ville, en haut à gauche (à l'exception des publications imprimées), sans cadre ni artifice (ombre, flou ...)**.
- ➔ Le blason se compose de **trois éléments indissociables** : les armoiries, le nom « Ville de Notre-Dame-de-Gravenchon » et une bordure blanche. Le blason fourni par le service communication regroupe ces 3 éléments et les rend indissociables en ne formant qu'une image.
- ➔ La taille du blason ne doit jamais être inférieure à 2,5 cm en hauteur.



Version monochrome

Noir
Pantone noir
B100



Version couleur

Noir
Pantone noir
B100

Rouge
Pantone 1805
C25 – M100 – Y100

Bleu
Pantone cyan
C100

Vert
Pantone 376C
C50 – Y100

- ➔ Le blason existe en deux versions : couleur ou monochrome.

Pour les documents monochromes ou à photocopier, il est impératif d'utiliser la version monochrome.

Pour les utilisateurs ne faisant pas appel à l'impression couleur ou ceux n'utilisant que des logiciels de bureautique (Word, Excell), il est donc recommandé d'utiliser uniquement la

version monochrome puisque ces documents peuvent être voués à être photocopiés par leur destinataire (excepté les courriers puisque le papier à entête respecte cette charte graphique – cf le chapitre « Les courriers »).

➔ Quelles que soient les dimensions du blason, la proportionnalité doit être respectée. La hauteur doit être égale à la largeur X 1,30. Le blason fourni par le service communication respecte ce rapport.

En cas d'hésitation, contactez Michaël Boblique.

Aucune déformation n'est autorisée.

➔ Lorsque le blason est imprimé sur un fond de couleur ou sur une image, sa bordure blanche doit apparaître.

Elle ne doit pas être modifiée (le blason original fourni par le service communication comprend de cette bordure) et ses proportions doivent être respectées (la largeur de la bordure représente la hauteur du texte « Notre-Dame-de-Gravenchon »).

Pour agrandir le blason sous Word ou Excel, utilisez uniquement les poignées situées dans les coins, vous respecterez ainsi les proportions.



Variantes possibles :

➔ Pour des cas particuliers, contactez Michaël Boblique.

Interdictions

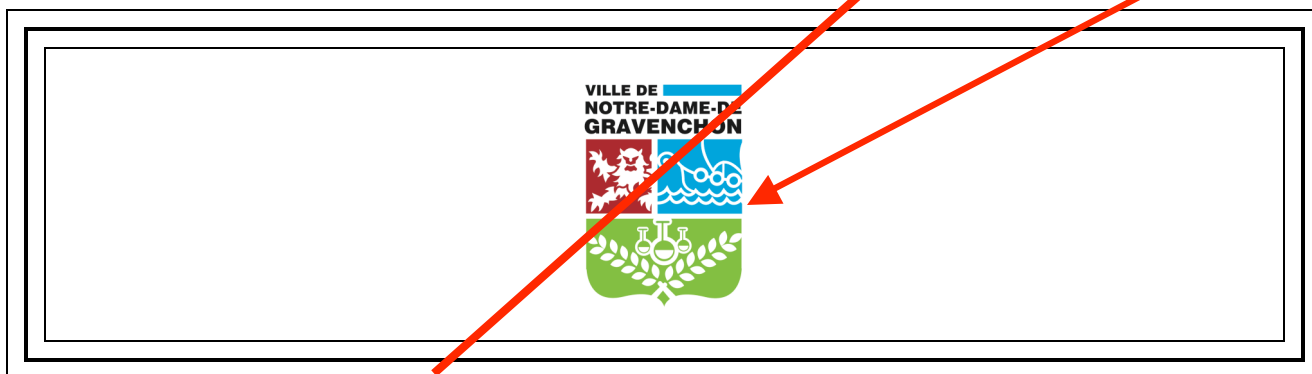
➔ Le blason couleur ne doit pas être photocopié (photocopie couleur ou noir et blanc). Ce même blason couleur ne doit pas être imprimé, excepté par les personnes spécifiquement habilitées (contacter Michaël Boblique). La solution est d'insérer la version monochrome du blason.



Le blason couleur ne doit pas être imprimé en noir et blanc.

➔ Aucun artifice ne doit être associé au blason.

Le blason couleur ne doit pas être imprimé dans un cadre.



➔ Les proportions ne doivent pas être modifiées.

Le blason couleur ne doit pas être imprimé avec des proportions modifiées dont celles des bordures blanches



Contacts :

Demande de conseils pour l'utilisation des blasons :

Michaël BOBLIQUE – Service communication – Ville de Notre-Dame-de-Gravenchon
Tél. : 02 32 84 53 39 – courriel : mairie-mboblique@notre-dame-de-gravenchon.fr

Ce document, comportant le blason dans sa version couleur, ne doit pas être photocopié ou imprimé sur une imprimante monochrome.

En cas d'impossibilité d'imprimer en couleur, demandez une version papier à Michaël Boblique au 02 32 84 53 39.



Tél. : 02 32 84 55 00
www.notre-dame-de-gravenchon.fr